

relative à la sélection de candidatures dans le  
cadre d'une PROCÉDURE AUTRE MARCHÉ PUBLIC  
afférente à la maîtrise d'œuvre relative à  
l'homologation du système d'information de la  
station de l'eau de Limoges Métropole

N° 26876

**LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

**VU** la délibération n° 2.2 du Conseil communautaire en date du 17 avril 2025 relative à l'application des articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 4.2 du Conseil communautaire en date du 19 février 2025, relative à la planification 2025 des achats ;

**VU** le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article L.2512-3 et ses dispositions du titre II du livre V ;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel à candidature, dans le cadre de la procédure avec négociation n°2025-F043, ayant pour objet la *Maîtrise d'œuvre relative à l'homologation du système d'information de la station de l'eau de Limoges Métropole*, a été lancé par voie de publicité le 28/03/2025, la date limite de remise des candidatures étant fixée au 30/04/2025 ;

**CONSIDÉRANT** que 6 plis ont été remis dans les délais et les formes prescrits par le règlement d'appel à candidatures ; qu'aucune entreprise n'a déclaré ne pas pouvoir présenter de candidature et qu'aucun pli n'a été remis hors délai ;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des candidatures le 05/05/2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de l'ouverture, le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de :

Demander une analyse approfondie des candidatures conformes suivantes :
OPPIDA
ORANGE CYBERDEFENSE
AIRBUS PROTECT
GROUPEMENT ADVENS - CINES
GTD INTERNATIONAL
CS GROUP FRANCE

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cette procédure avec négociation, et conformément à l'article 5.1 du règlement d'appel à candidatures, le pouvoir adjudicateur a décidé de limiter à 3 le nombre de candidats admis à présenter une offre (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures) ;

**DECIDE**

Après analyse comparative des candidatures réalisée par le service gestionnaire dans le cadre de la procédure avec négociation n°2025-F043 ayant pour objet la *Maîtrise d'œuvre relative à l'homologation du système d'information de la station de l'eau de Limoges Métropole*,

- **La sélection des trois premiers candidats au classement :**

Nom des candidats invités à remettre une offre	Classement
<b>OPPIDA</b>	1
<b>AIRBUS PROTECT</b>	2
<b>CS GROUP FRANCE</b>	3

- **L'élimination des candidatures suivantes :**

Nom des candidats évincés	Classement
<b>GROUPEMENT ADVENS-CINES</b>	4
<b>GTD INTERNATIONAL</b>	5
<b>ORANGE CYBERDEFENSE</b>	6

Fait à Limoges,

Publié le jeudi 03 juillet 2025